

EXTRAITS DU JOURNAL METRO : [VOIR LE SITE ORIGINAL](#) :

<https://journalmetro.com/opinions/tribune-libre/2624149/aide-medicale-a-mourir-un-vrai-jeu-de-ping-pong/>



InfolettreRecherche

[Accueil](#) » [Opinions](#) » [Tribune libre](#) » [Aide médicale à mourir – Un vrai jeu de ping pong](#)

[Opinions](#)

13:25 15 mars 2021 | mise à jour le: 15 mars 2021 à 13:28 | temps de lecture: 3 minutes | Par : Monique Khouzam Gendro Collaboration spéciale

Aide médicale à mourir – Un vrai jeu de ping pong

- [Click to share on Facebook \(Opens in new window\)](#)
- [Click to share on Twitter \(Opens in new window\)](#)
- [Click to share on Pinterest \(Opens in new window\)](#)
- [Click to share on LinkedIn \(Opens in new window\)](#)
- [Click to email this to a friend \(Opens in new window\)](#)



Cela fait plus d'un an que traîne ce projet de loi. Il passe du Sénat au Parlement, du Parlement au Sénat, sans qu'il y ait eu une prise de décision.

On se renvoie la balle ou plutôt la patate chaude. On s'y perd, on tourne en rond, on bloque sur des termes.

En réalité, on ne sait pas par quel bout prendre ou traiter ce sujet.

De plus, on n'a pas le temps de s'attarder à la source de ce cri de toutes ces personnes souffrantes .

On se soumet donc à ce que la Loi et la Constitution nous obligent à appliquer, car selon certains, ce sont elles qui doivent orienter les débats sur le bien-être des personnes humaines, et l'Homme n'a qu'à s'y soumettre.

Si pour les uns, il faut hâter l'acceptation de cette loi et pour d'autres, il faut la bloquer, plusieurs personnes sont d'accord pour dire qu'il faut éviter les longues discussions et les débats sans fin sur ce sujet de vie ou de mort d'êtres humains.

Suite à la pression de certains lobbyistes et de certains groupes, il importe de donner suite et tout de suite à cette demande, même pour ceux qui sont vulnérables et malades mentaux, question de justice et d'équité.

Le principe de l'injection du produit létal semble répondre bien aux critères de performance actuelles : C'est rapide, efficace et pas coûteux.

À vrai dire, je ne voudrais pas être dans les souliers des décideurs. Ce sujet est très complexe, car il ne s'agit pas d'un seul droit, celui de donner le pouvoir aux personnes qui veulent décider de l'heure de leur mort. Il s'agit d'autres droits qui n'ont jamais frôlé nos esprits dans le passé, comme celui du droit de tuer, du droit d'obliger des personnes à devenir complices, celui de rendre légal ce qui est illégal, celui de changer le serment d'origine d'Hippocrate et de demander aux médecins de tuer au lieu de guérir, celui de changer nos principes fondamentaux en faveur de la vie pour être en faveur de la mort, et en plus en pleine pandémie. Quelle contradiction et quel cauchemar! Sans oublier, celui de faire face à l'engrenage de ces phrases trompeuses qui résonnent agréablement à l'oreille des citoyens tel que « Mourir dans la dignité », comme si toutes les personnes qui acceptent de mourir de façon naturelle ne sont pas dignes.

Ce serait peut-être plus facile de décider si :

– On commençait par appeler les choses par leur vrai nom (Ex. Savoir ce qu'est la vraie compassion). Les dictionnaires existent pour nous aider là-dessus.

– On allait à la source de ce cri qui jaillit du cœur des personnes souffrantes ou délaissées qui appellent à l'aide : « Écoutez moi, j'existe moi aussi. »

On pourrait alors, au lieu de les encourager au suicide assisté, leur tendre la main pour leur redonner le goût et la joie de vivre avec une approche plus humaine et plus digne d'un pays tel que le Canada.

Monique Khouzam Gendro

Inscrivez-vous à notre infolettre et recevez un résumé quotidien de l'actualité nationale.

Je m'inscris



J'accepte de recevoir des communications du Journal Métro